

Épargne-pension Securex : assurez votre avenir !

Aujourd'hui, mettre de l'argent de côté pour sa retraite est une nécessité. Bien sûr, vous disposez d'un livret bancaire. Mais est-ce la meilleure formule d'épargne à long terme ? Et qu'advient-il en cas de décès ? Qu'en est-il de la charge fiscale sur votre épargne ? Quel train de vie pourrez-vous assurer au moment de votre retraite ? **Securex a mis au point un plan d'épargne-pension qui tient compte de tous ces paramètres et qui vous garantit une pension sans souci.**

Vos avantages :

→ Vous cotisez quand vous le souhaitez

Avec le plan Épargne-pension de Securex, vous décidez vous-même quand et combien vous épargnez. Vous ne pouvez cependant pas dépasser le plafond annuel de 880 € (en 2011). Vous pouvez commencer à épargner dès vos 18 ans et continuer à cotiser jusqu'à votre 64^{ème} anniversaire et ce, même si vous vous retrouvez sans revenus professionnels.

→ Un rendement élevé

Securex vous garantit un taux d'intérêt annuel de 3,25 %. Et ce n'est pas tout ! Vous profitez également d'une participation à nos bénéfices. Si vous décédez avant 65 ans, nous calculons votre capital et vos participations bénéficiaires totales et nous versons l'intégralité de la somme au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) dans votre contrat.

→ Des avantages fiscaux

La déduction fiscale annuelle vous permet de récupérer jusqu'à 40 % des primes que vous avez versées. Vos participations bénéficiaires sont complètement exemptées d'impôts.



Un exemple :



Jean Goossens, 34 ans.

Simulation : Rendement de l'épargne-pension. Prime versée durant une période de 30 ans.

Prime annuelle	880 €
Déduction fiscale	332,64 € (impôt de 35% + 8 % taxe communales)
Prime nette (coût réel)	547,36 €
Capital garanti à 3,25 %	43.445,21 €
PB estimée à 1 %	8.331,50 €
Capital total à 65 ans	51.776,71 €